



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2189 du 4 avril 2025 de l'honorable Député Monsieur Marc Spautz.**

1. Madame la Ministre peut-elle dresser un état des lieux des appareils IRM actuellement en service dans les hôpitaux de pays, en précisant lesquels sont adaptés pour les personnes claustrophobes ou en situation de surpoids ou d'obésité ?

D'après les informations fournies par les établissements hospitaliers, le détail des appareils IRM actuellement en service se présente comme suit :

		Ouverture maximale du tunnel (cm)	Poids maximal supporté (kg)
<b>CHL</b>	GE SIGNA PREMIER 3Tesla	70	250
	GE SIGNA ARTIST 1.5Tesla	70	227
	SIEMENS MAGNETOM AERA 1.5Tesla	70	250
	SIEMENS MAGNETOM AVANTO 1.5Tesla	60	250
<b>CHdN</b>	Philips Ingenia Ambition 1.5Tesla	70	250
	Philips Achieva 1.5Tesla	60	250
	Siemens Magnetom Sola 1.5Tesla	70	250
<b>CHEM</b>	Siemens : Magnetom Avanto fit Upgrade	60	250
	GE : Signa Artist 1	70	227
	GE : Signa Artist 2	70	227
<b>HRS</b>	GE Signa Artist 1.5Tesla	70	227
	GE Signa Artist 1.5Tesla		
	Siemens Magnetom Aera 1.5Tesla	70	250

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, ces équipements peuvent supporter un poids maximal allant de 227 à 250 kg. L'ouverture des « tunnels » atteint un maximum de 70 cm. Selon les informations reçues, il n'existe pas d'appareil ayant une ouverture plus large que 70 cm sur le marché.

Un problème lié à la corpulence du patient peut exceptionnellement survenir lors d'examens portant sur l'abdomen ou le thorax. En revanche, pour les examens des membres, la tête ou la région cervicale, cette problématique ne se pose pas.

2. Madame la Ministre voit-elle la nécessité d'installer un appareil IRM supplémentaire, spécialement conçu pour accueillir les personnes claustrophobes ou en situation de surpoids ou d'obésité ?

Selon les informations reçues par les centres hospitaliers, il n'est pas constaté de refus d'examen pour un patient en surpoids ou en obésité et la claustrophobie n'empêche pas la réalisation d'un examen.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

Pour les patients claustrophobes, passer une IRM peut effectivement être une expérience angoissante, qui n'est cependant pas exclusivement initiée par les dimensions de l'appareil. D'autres causes accentuant l'angoisse peuvent être les bruits forts ou les vibrations de la machine. Ces situations sont gérées par le personnel médical avec l'aide de certains dispositifs de confort (environnement de la salle, aide à la préparation de l'examen, musique, protection auditive, vidéos, antennes légères et flexibles, ...), voire une sédation légère. Les acquisitions rapides permises par les équipements modernes réduisent également considérablement le temps d'examen des patients, ceci dépendant de leur indication.

Luxembourg, le 8 mai 2025

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez